

NETTOYANT LIQUIDE PROFESSIONNEL POUR MAÇONNERIE

Délogeant efflorescence & dépôts calcaires — Concentré — Formule acide

CORROSIF

1 — IDENTIFICATION

Nom du produit	StoneKraft Nettoyant liquide pour maçonnerie
Code du produit	FDS-LCL-001-FR
Utilisation recommandée	Nettoyant professionnel pour maçonnerie; élimine l'efflorescence, les dépôts calcaires et la brume de coulis sur brique, béton et pierre naturelle
Restrictions d'utilisation	Ne pas utiliser sur le marbre, le calcaire poli ou les métaux non peints. Usage professionnel.
Fournisseur	StoneKraft Québec, Canada stonekraft@polsia.app
Tél. urgence	1 800 463-5060 (Centre antipoison du Québec — 24/7)

2 — IDENTIFICATION DES DANGERS



DANGER

SIMDUT 2015 — Classe E (Matière corrosive) / Classe D-2B

H290	Peut être corrosif pour les métaux
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H335	Peut irriter les voies respiratoires
P260	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation
P271	Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé
P280	Porter des gants / vêtements / lunettes / masque de protection
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche; NE PAS faire vomir
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU/LÉS CHEVEUX : retirer les vêtements; rincer à l'eau
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais; la maintenir au repos
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes; enlever les lentilles de contact si présentes
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin
P405	Garder sous clé
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

3 — COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENT	NO CAS	%P/P
Acide acétique	64-19-7	≤20 %
Acide chlorhydrique (dilué <15 %)	7647-01-0	≤20 %
Agent mouillant exclusif	Secret commercial	<5 %
Eau	7732-18-5	Complément

Mélange. Les concentrations exactes sont des informations commerciales confidentielles.

4 — PREMIERS SECOURS

VOIE D'EXPOSITION	MESURES À PRENDRE
Yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes en soulevant les paupières. Retirer les lentilles de contact si facilement possible. Consulter un médecin immédiatement.
Peau	Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Laver la peau affectée avec eau et savon pendant au moins 15 minutes . Consulter un médecin si irritation ou brûlures persistent.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. La maintenir au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la personne ne respire plus, pratiquer la réanimation. Consulter un médecin.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire 1–2 verres d'eau si conscient. Appeler le 1 800 463-5060 (Centre antipoison du Québec) immédiatement.

Note au médecin : Produit acide — traitement symptomatique; surveiller les voies respiratoires.

5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair	Aucun (solution aqueuse)
Inflammabilité	Non inflammable
Agents extincteurs	Eau, CO ₂ , poudre chimique — tous appropriés
Produits de combustion dangereux	Peut émettre du chlorure d'hydrogène gazeux et des vapeurs d'acide acétique
Équipement de protection	Tenue complète de protection; APRIA; gants résistant aux produits chimiques

Non combustible. Réagit avec les métaux pour libérer de l'hydrogène gazeux (inflammable) — tenir à l'écart des sources d'ignition à proximité d'équipements métalliques.

6 — MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Protection du personnel	EPI complet (voir rubrique 8). Évacuer le personnel non essentiel. Assurer la ventilation.
Confinement	Contenir le déversement pour éviter l'entrée dans les égouts ou les eaux de surface. Neutraliser avec du carbonate de soude ou de la chaux.
Nettoyage	Absorber avec un matériau inerte sec (sable, vermiculite). Recueillir et placer dans un contenant de déchets étiqueté.
Élimination	Conformément à la rubrique 13. Ne pas évacuer de grandes quantités vers les égouts.

⚠ Corrosif pour les métaux — éviter tout contact avec l'aluminium et les surfaces galvanisées.

7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Utiliser à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation.
Temp. de stockage	+5°C à +35°C
Contenant	HDPE (qualité chimique). Garder hermétiquement fermé.
Incompatibilités	Bases/alcalins, eau de Javel/oxydants, métaux non peints, marbre, pierre polie
Protection contre le gel	Ne pas stocker en dessous de 0°C — le gel peut fissurer le contenant

8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (QUÉBEC — RSST)

SUBSTANCE	VEMP (8H)	VECD (15 MIN)
Acide acétique (CAS 64-19-7)	10 ppm	15 ppm
Acide chlorhydrique (CAS 7647-01-0)	1 ppm (plafond)	—

MESURES TECHNIQUES

Utiliser à l'extérieur ou dans des zones mécaniquement ventilées. S'assurer que l'air extrait ne recircule pas dans les espaces occupés. Station de rinçage oculaire à moins de 10 secondes de la zone d'utilisation.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) REQUIS

- ▣ Lunettes de protection chimiques (antiéclaboussures)
- ▣ Gants en nitrile (min 0,3 mm)
- ▣ Tablier résistant aux produits chimiques
- ▣ Protection respiratoire si ventilation insuffisante (N95 / demi-masque avec cartouche pour vapeurs acides)
- ▣ Chaussures résistant aux produits chimiques

Pour l'application par pulvérisation en espace confiné, porter un masque complet avec cartouche combinée gaz acides/P100. Remplacer les cartouches selon le calendrier du fabricant.

9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Liquide, jaune pâle
Odeur	Piquante, acétique (vinaigre)
Seuil olfactif	~1 ppm (acide acétique)
pH	≈1 (fortement acide, non dilué)
Point d'ébullition	108°C (226°F)
Point d'éclair	Aucun (solution aqueuse)
Densité	1,1 kg/L à 20°C
Pression de vapeur	1,6 kPa à 20°C
Densité de vapeur	>1 (plus lourd que l'air)
Solubilité dans l'eau	Miscible à 100 %
Viscosité	Faible (similaire à l'eau)
Taux d'évaporation	Lent (base aqueuse)

10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation
Réactivité	Réagit vigoureusement avec les alcalins/bases; neutralisation exothermique
Réactions dangereuses	Contact avec les métaux (Al, Zn, Fe) génère de l'hydrogène gazeux (inflammable)
Conditions à éviter	Températures >35°C, gel, flammes nues près d'équipements métalliques
Matériaux incompatibles	Eau de Javel/oxydants; hydroxyde de sodium; oxyde de calcium; métaux non peints; marbre; calcaire poli
Produits de décomposition dangereux	HCl gazeux, vapeurs d'acide acétique en cas de chauffage ou d'exposition prolongée

⚠ Ne jamais mélanger avec de l'eau de Javel — produit du gaz chlore toxique.

11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition	Inhalation, peau, yeux, ingestion
Toxicité aiguë orale	Corrosif pour le tube digestif; nocif en cas d'ingestion
Corrosion cutanée	Catégorie 1B — provoque des brûlures en cas de contact prolongé
Lésions oculaires	Catégorie 1 — provoque des lésions oculaires graves
Irritation resp.	Cat. 3 (STOT-SE) — irritant à des concentrations élevées
Sensibilisation	Non classé comme sensibilisant cutané ou respiratoire
Cancérogénicité	Non répertorié (CIRC, IARC, OSHA)
DL₅₀ (orale, rat)	Ac. acétique : 3 310 mg/kg; HCl : non établi (liquide)

12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	pH corrosif — nocif pour la vie aquatique aux concentrations non diluées
Biodégradabilité	Facilement biodégradable (composant acide acétique)
Persistance	Faible — l'acide acétique neutralisé se dégrade rapidement
Bioaccumulation	Non attendue (faible log K _{ow})
Sans phosphate	Oui — aucun risque d'eutrophisation
Rejet aquatique	Ne pas déverser de grands volumes dans les voies d'eau sans neutralisation préalable

⚠ Neutraliser avec du bicarbonate de soude ou de la chaux avant toute élimination en grande quantité vers les égouts.

13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets	Diluer abondamment l'excédent de produit avec de l'eau, neutraliser à pH 6–8 avec du bicarbonate de sodium, puis éliminer via l'égout sanitaire municipal conformément à la réglementation locale
Élimination du contenant	Triple rinçage des contenants HDPE; recyclage ou élimination conformément à la réglementation québécoise sur les matières dangereuses
Réglementation	Québec : Règlement sur les matières dangereuses (Q-2, r.49 — LRQ)

Ne pas verser dans les systèmes septiques ou les champs de drainage sans neutralisation. Contacter votre municipalité pour les grandes quantités.

14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU	ONU 1760
Désignation officielle de transport	Liquide corrosif, n.s.a. (acide acétique, acide chlorhydrique)
Classe de danger	8 (Corrosif)
Groupe d'emballage	III
TMD (Canada)	Classe 8 — Matière corrosive; Annexe 1 du Règlement sur le TMD
IATA/IMDG	Classe 8 — Liquide corrosif
Polluant marin	Non
Précautions particulières	Position verticale; séparer des denrées, oxydants et matières inflammables

15 — INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification SIMDUT 2015	Classe E — Matière corrosive; Classe D-2B — Autres effets toxiques
Classification SGH	Corr. cut. 1B (H314); STOT-SE 3 (H335); Corr. mét. 1 (H290)
RPP Canada	Conforme au Règlement sur les produits dangereux (RPP), DORS/2015-17
LCPE	Composants répertoriés non sur la liste prioritaire de la DSL (LCPE)
CNESST / LSST	L'employeur doit fournir la FDS et une formation SIMDUT conformément à la LSST (RLRQ, c. S-2.1)
REACH / US OSHA	Produit canadien — consulter la réglementation locale pour l'exportation

16 — AUTRES INFORMATIONS

Date de révision	2026-04-30
Identifiant du document	FDS-LCL-001-FR
Remplace	— (première émission)
Préparée par	StoneKraft — Département technique
Versión AN	SDS-LCL-001-EN (stonekraft.polsia.app/docs/sds-liquid-cleaner-en.pdf)

Ce document est préparé à partir des données du fabricant et des informations techniques du fournisseur. Les entrepreneurs doivent confirmer la conformité auprès de leur propre responsable SST/CNESST et des réglementations provinciales applicables avant utilisation sur des chantiers réglementés.